

# DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

---

Programme de formation de base diversifiée

Anglais, langue seconde

INFLUENCER – COURS 3

ANG-5103-1

Juin 2015

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Contenu de l'évaluation</b> .....	2
<b>Précisions sur le contenu de l'évaluation</b> .....	3
Les critères d'évaluation.....	3
La maîtrise des connaissances .....	3
La pondération .....	3
Les savoirs .....	4
<b>Spécifications des instruments d'évaluation</b> .....	5
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....	5
La composition de l'épreuve .....	5
Les outils de collecte de données.....	5
Le matériel autorisé.....	5
Les outils de jugement.....	5
Le seuil de réussite .....	6
La reprise .....	6

## Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels d'un cours. Elle se fonde sur le programme d'études et sur le cours, mais elle ne peut en aucun cas les remplacer dans la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées depuis le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la (MEES) sont prescrites. Par conséquent, elles sont les documents de référence de l'élaboration de toutes les épreuves, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres de formation des adultes et celles de la Banque d'instruments de mesure (BIM) de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Société GRICS). Une DDE est donc le modèle de multiples versions équivalentes d'épreuves valides à l'échelle de la province<sup>1</sup>.

Par ailleurs, comme le précise la *Politique d'évaluation des apprentissages*, il est essentiel que les adultes sachent ce sur quoi ils seront évalués et ce qui est attendu d'eux<sup>2</sup>. Les DDE et les grilles d'évaluation (contenues dans les instruments d'évaluation) peuvent servir à cette fin.

---

1. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.  
2. *Ibid.*, p. 11.

## Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p><b>Domaines généraux de formation<sup>3</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation et entrepreneuriat</li> <li>• Vivre-ensemble et citoyenneté</li> </ul> <p><b>Domaine d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Langues</li> </ul> <p><b>Famille de situations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Persuader</li> </ul>	<p><b>Programme d'études</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais, langue seconde</li> </ul> <p><b>Cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Influencer</li> </ul>
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p><b>Compétences disciplinaires</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Réinvestir sa compréhension des textes</li> <li>3. Écrire et produire des textes</li> </ol>	<p><b>Catégories de savoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances fonctionnelles</li> <li>• Connaissances linguistiques</li> <li>• Connaissances textuelles</li> </ul>
Critères d'évaluation	
<p><b>Critères d'évaluation de la compétence 2</b></p> <p>2.1 Démonstration de la compréhension via la démarche de réponse</p> <p>2.2 Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement</p> <p><b>Critères d'évaluation de la compétence 3</b></p> <p>3.1 Cohérence du contenu</p> <p>3.2 Formulation claire du message</p>	<p><b>Maîtrise des connaissances disciplinaires</b></p> <p>La maîtrise des connaissances disciplinaires suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

---

3. Les domaines généraux de formation sont formulés exactement comme ils le sont dans le cours, mais la personne qui conçoit l'instrument d'évaluation peut en choisir d'autres.

## Précisions sur le contenu de l'évaluation

### Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

#### Précisions sur les critères d'évaluation

2.1. Démonstration de la compréhension via la démarche de réponse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprend et interprète des faits, des enjeux sociaux et personnels, et défend des droits.</li> <li>• Persuade et fait valoir ses idées en établissant des liens entre des faits et des arguments.</li> </ul>
2.2. Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisit et utilise des informations pertinentes.</li> <li>• Adapte le contenu à l'intention de communication et à l'auditoire.</li> </ul>
3.1 Cohérence du contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilise une structure de texte et une présentation logiques.</li> <li>• Respecte les codes et conventions linguistiques.</li> </ul>
3.2 Formulation claire du message	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilise un vocabulaire approprié et orthographe correctement.</li> <li>• Applique les règles de la grammaire, de la syntaxe et de la ponctuation.</li> </ul>

### La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

### La pondération

La pondération accordée à l'évaluation des compétences est déterminée conformément au *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 2, « Réinvestir sa compréhension des textes » : 20 %

Compétence 3, « Écrire et produire des textes » : 80 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

## Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés ci-dessous. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

- Connaissances fonctionnelles
  - Persuader
    - Défendre une cause, une personne, un groupe.
    - Influencer et convaincre des personnes.
    - Faire des prédictions et poser des hypothèses à l'égard de résultats.
    - Comprendre, énoncer, étayer, défendre et faire valoir des idées et des points de vue.
    - Comprendre, suggérer et demander des solutions.
- Connaissances linguistiques
  - Grammaire et syntaxe
    - Verbes et temps (*future perfect, future perfect progressif*)
  - Vocabulaire
    - Environnement immédiat (ex. : social, commercial, scolaire, professionnel ou récréatif)
    - Champs d'intérêt et besoins (ex. : emploi, éducation, environnement, société, politique, biens et services, services communautaires)
  - Sémantique
    - Antonymes
    - Synonymes
    - Verbes à particules séparables et non séparables, selon le sens
  - Orthographe
    - Règles de base de l'orthographe
    - Majuscules
    - Ponctuation (virgule, point, guillemets, deux-points)
    - Pluriels (réguliers et irréguliers)
- Connaissances textuelles
  - Cohérence et cohésion
    - Organisation des idées
    - Structure parallèle
    - Mots charnières
  - Organisation des textes
    - Registre de langue
    - Développement et disposition du texte
    - Contexte
    - Intention de communication
    - Auditoire

## Spécifications des instruments d'évaluation

### L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'évaluation des compétences « Réinvestir sa compréhension des textes » et « Écrire et produire des textes » se tient lors d'une seule séance.

Durée : 120 minutes

### La composition de l'épreuve

La situation d'évaluation est composée de quelques tâches au cours desquelles l'adulte formule des idées et des opinions pour défendre une cause, une personne ou un groupe dans une situation donnée. À chaque épreuve, jusqu'à trois textes persuasifs d'environ 500 mots, selon le contexte, lui sont fournis comme amorce à la rédaction d'un texte.

L'adulte rédige un texte persuasif sous forme de commentaire ou de lettre d'environ 250 mots, à l'exclusion des petits mots comme les articles.

### Les outils de collecte de données

Évaluation des compétences 2 et 3

- Production écrite dans le *Cahier de l'adulte*

### Le matériel autorisé

Section 1 : Interprétation

- Dictionnaire anglais\*
- Dictionnaire bilingue\* (anglais et une autre langue)
- Grammaire anglaise publiée\*
- Dictionnaire de synonymes\*

\* Version papier seulement.

### Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Réinvestir sa compréhension des textes » et « Écrire et produire des textes », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte<sup>4</sup>. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

---

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

**Le seuil de réussite**

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

**La reprise**

L'épreuve doit être reprise en entier.



*Éducation,  
Enseignement  
supérieur  
et Recherche*

Québec 